



ETAT DES LIEUX 2025

Evaluation des pressions et impacts
prélèvements eau de surface

Travaux préparatoires à l'élaboration du SDAGE 2028-2033



10 novembre 2025

Table des matières

1 Méthodologie	3
2 Evaluation des pressions prélèvements eau de surface.....	10
3 L'évaluation des impacts prélèvements eau de surface.....	19
4 Evolution de la pression entre l'EDL 2019 et l'EDL 2025	25
5 Annexes : Fiches sur les impacts des prélèvements eau de surface par masse d'eau cours d'eau	31

Table des figures

Figure 1 Synthétique de l'analyse pressions-impacts.....	3
Figure 2 localisation des STEU et leurs points de rejet	6
Figure 3 Evaluation de la pression sur les masses d'eau cours d'eau.....	13
Figure 4 Répartition des volumes prélevés mensuels moyens sur la période 2019-2021	14
Figure 5 Histogramme des volumes prélevés (>2 000 000 m ³ /an) par masse d'eau et par usage	16
Figure 6 Histogramme des volumes prélevés (>200 000 m ³ /an) par masse d'eau et par usage	17
Figure 7 Histogramme des volumes prélevés (< 40 000 m ³ /an) par masse d'eau et par usage	18
Figure 8 Evaluation de l'impact des assecs liés aux prélèvements sur les masses d'eau cours d'eau.....	24
Figure 9 Synthèse de pression-impact par masse d'eau cours d'eau pour l'état des lieux 2025	24

Table des tableaux

Tableau 1 Evaluation de la pression et de l'impact.....	3
Tableau 2 Redécoupage des masses d'eau entre 2019 et 2025.....	4
Tableau 3 Détails des hypothèses de calcul de la caractérisation des besoins en eau à Mafate - tableau issu du rapport de phase 1 du Schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate – Avril 2015.....	9
Tableau 4 Détail des besoins en eau dans le cirque de Mafate – valeurs issu du rapport de phase 1 du Schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate – Avril 2015.....	9
Tableau 5 Codification des ratios Pressions-Impacts	10
Tableau 6 évaluation de la pression prélèvement eau de surface des masses d'eau cours d'eau	10
Tableau 7 Assecs sur les masses d'eau cours d'eau (Données Office de l'Eau Réunion) .	19
Tableau 8 classes d'évaluation de l'impact prélèvement eau de surface.....	21
Tableau 9 Synthèse des assecs sur les masses d'eau cours d'eau	22
Tableau 10 Analyse de l'évolution des pressions/impacts entre 2019 et 2025	25

Résumé

Ce rapport s'intéresse à l'analyse pressions et impacts des prélèvements pour les eaux de surface.

L'évaluation de la pression-impact sur les masses d'eau cours d'eau en 2025 prend en compte plusieurs modifications :

- Le redécoupage des masses d'eau cours d'eau par rapport à 2019 (voir chapitre 1.2) ;
- La modification de la méthodologie de classification de la pression-impact sur la base du ratio prélèvement sur le débit ruisselé à l'étiage avec un seuil à 20% sur la base du guide national pour la réalisation de l'état des lieux 2025 ;
- L'évaluation du débit ruisselé à l'étiage calculé à partir du QMNA5 fourni sur la « Base de données LOIEAU @INRAE, tous droits réservés ». En 2019, l'évaluation du débit ruisselé a été réalisée à partir des QMNA5 et des débits des jaugeages ponctuels réalisés par l'Office de l'eau.
- L'évaluation des prélèvements calculée sur une moyenne des années 2019, 2020 et 2021 sur la base du guide national pour la réalisation de l'état des lieux 2025. En 2019, seule l'année la plus sèche du cycle en cours (2014) était prise en compte.

L'analyse de l'évolution entre 2019 et 2025 doit tenir compte de ces évolutions. En tenant compte de ces modifications, on note une pression-impact des prélèvements globalement stable par rapport à 2019 :

- La pression-impact est évaluée comme significative sur 14 cours d'eau ;
- Aucune amélioration n'a été constatée ;
- Sur un seul cours d'eau la pression-impact est passée de non significative à significative (FRLR117 Bras de la Plaine) à la suite de la mise en service du captage Edgard Avril au Tampon. Ce classement est également en partie dû à la modification de la classification de la pression-impact.

CHIFFRES CLES

- 14 cours d'eau sur 24 dans la classe de pression-impact « Significative »
- 0 amélioration
- 1 passage de la classe non significative à significative

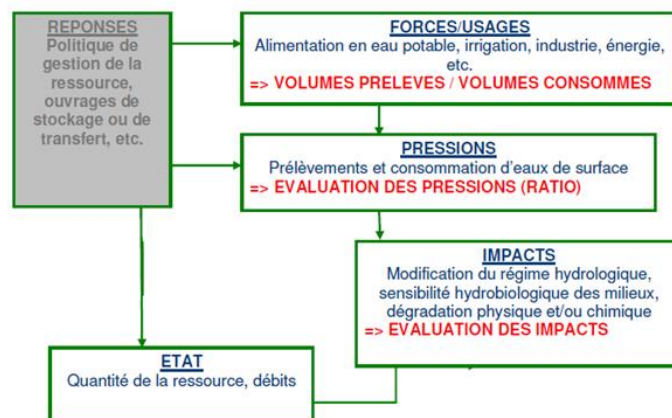
1 Méthodologie

1.1 Méthodologie générale

La méthode de caractérisation des pressions et impacts des prélèvements sur les eaux de surface s'appuie sur la méthodologie préconisée pour l'état des lieux 2013, dans le « recueil des méthodes de caractérisation des pressions - partie II - dispositifs de caractérisation des pressions sur les eaux de surface ». L'homogénéisation des méthodes entre les bassins permet de comparer les résultats et de dresser un état des lieux national. Cette méthode a été utilisée dans l'Etat des Lieux 2019 et est réutilisée pour l'Etat des Lieux 2025. Seule la donnée de référence pour les prélèvements est changée comme le propose le guide pour la mise à jour de l'état des lieux 2025 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Ce système d'analyse formalise les liens entre usages des ressources en eau, pressions et impacts.

Figure 1 Synoptique de l'analyse pressions-impacts



Trois types de données sont nécessaires dans l'élaboration de cette méthode : la moyenne des volumes prélevés **non restitués** entre 2019-2021, la ressource disponible sur le mois le plus sec et l'observation des assecs.

La ressource disponible sur le mois le plus sec (ou volume ruisselé) est calculé à partir des QMNA5 désinfluencé (sans prendre en compte les prélèvements dans le cours d'eau) récupérés à partir de la base de données LOIEAU de l'INRAE¹.

Tableau 1 Evaluation de la pression et de l'impact

Pression	Impacts
$PI = \frac{\text{Volume moyen mensuel prélevé 2019 – 2021}}{\text{Ressource disponible sur le mois le plus sec}}$	Prise en compte d'observation des assecs et d'experts et la qualité biologique du milieu

1.2 Redécoupage des masses d'eau

En lien avec les révisions des arrêtés ministériels portant sur la délimitation des masses d'eau et sur le programme de surveillance portées par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité a ajusté les découpages des hydro-écorégions et des masses d'eau « cours d'eau » afin de tenir compte des dernières connaissances acquises dans les domaines concernés. Le tableau suivant indique les modifications du redécoupage des masses d'eau entre l'état des lieux 2019 et l'état des lieux 2025.

Tableau 2 Redécoupage des masses d'eau entre 2019 et 2025

ANCIEN CODE 2016-2021	NOM MASSE D'EAU 2016-2021	CODE MASSE D'EAU 2022-2027	NOM MASSE D'EAU 2022-2027
FRLR001	Rivière Saint-Denis	FRLR101	Rivière Saint-Denis
FRLR002	Rivière des Pluies	FRLR102	Rivière des Pluies
FRLR003	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR103	Rivière Sainte-Suzanne
FRLR004	Rivière Saint-Jean	FRLR104	Rivière Saint-Jean
FRLR005	Cirque de Salazie	FRLR105	Rivière des Fleurs Jaunes
FRLR005	Cirque de Salazie	FRLR106	Rivière du Mât amont
FRLR007	Mât médian + Bras des lianes	FRLR107	Rivière du Mât intermédiaire
FRLR008	Rivière du Mât aval	FRLR108	Rivière du Mât aval
FRLR006	Bras de Cavernes	FRLR109	Bras de Cavernes
FRLR007	Mât médian + Bras des lianes	FRLR110	Bras des Lianes
FRLR009	Rivière des Roches	FRLR111	Bras Panon
FRLR009	Rivières des roches	FRLR112	Rivière des Roches
FRLR010	Rivière des Marsouins	FRLR113	Rivière des Marsouins
FRLR011	Rivière de l'Est	FRLR114	Rivière de l'Est
FRLR012	Rivière Langevin amont	FRLR115	Rivière Langevin
FRLR013	Rivières Langevin aval	FRLR115	Rivière Langevin
FRLR014	Rivière des Remparts amont	FRLR116	Rivière des Remparts
FRLR015	Rivière des Remparts aval	FRLR116	Rivière des Remparts
FRLR016	Grand Bassin	FRLR117	Bras de la Plaine
FRLR017	Bras de la Plaine	FRLR117	Bras de la Plaine
FRLR018	Cirque de Cilaos	FRLR118	Cirque de Cilaos
FRLR019	Bras de Cilaos	FRLR119	Bras de Cilaos
FRLR020	Rivière Saint-Etienne	FRLR120	Rivière Saint-Etienne
FRLR021	Ravine Saint-Gilles	FRLR121	Ravine Saint-Gilles
FRLR022	Rivière des Galets (Mafate)	FRLR122	Rivière des Galets amont
FRLR023	Sainte-Suzanne (Mafate)	FRLR123	Bras de Sainte-Suzanne
FRLR024	Rivière des Galets Aval	FRLR124	Rivière des Galets couloir

1.3 Volumes prélevés et volumes consommés

1.3.1 Bases de données utilisées

Les données sur les volumes prélevés sont recueillies dans le cadre des redevances de prélèvement issues des fichiers de l'Office de l'eau Réunion et à partir de la base de données prélèvements de la Police de l'Eau. Ces deux bases de données sont alimentées par les déclarations des préleveurs. Les volumes prélevés sont utilisés pour estimer la pression liée aux prélèvements par grand type d'usage : adduction d'eau potable, industries, irrigation et énergie.

Le travail en cours de la DEAL sur l'homogénéisation des données de prélèvements sur le bassin Réunion a permis de simplifier le recueil de données. La base de données est également plus complète qu'en 2019 (391 lignes contre 115 en 2019).

Le guide national pour l'EDL préconise d'utiliser pour le calcul de la pression, le volume moyen mensuel prélevé sur la période 2019-2021. Cependant, les données disponibles recueillies ne comportent pas systématiquement la donnée « volume mensuel consommé en étiage ». **Dans le cas où le gestionnaire déclare un volume annuel, le volume moyen mensuel correspond au volume annuel divisé par douze (12).**

Le tableau en annexe 1 récapitule par masse d'eau les ouvrages considérés, leurs usages, le milieu du prélèvement (surface, nappe libre ou galerie) et le type de données utilisé.

Des coefficients de consommation sont définis par usage afin de distinguer la part du volume prélevé réellement consommé et la part du volume restitué à la masse d'eau prélevée. Ces coefficients sont précisés dans le paragraphe ci-dessous.

Dans le cas d'une masse d'eau située en aval d'une masse d'eau prélevée, les volumes prélevés sur la masse d'eau amont s'ajouteront aux volumes prélevés de la masse d'eau analysée.

Rappelons que des études DMB (Débit Minimum Biologique) et d'EVP (Evaluation des Volumes Prélevables) ont été réalisées sur des masses d'eau à enjeu prélèvement et pourront être utilisées pour affiner l'évaluation de l'impact prélèvement.

1.3.2 Prise en compte des prélèvements en nappes libres et des galeries drainantes

De manière à estimer la pression dans sa globalité, lorsqu'une connexion est avérée entre une nappe libre et un cours d'eau, les prélèvements sur cette nappe libre sont pris en compte pour acter qu'il y a bien une continuité hydraulique entre masses d'eau de surface et masse d'eau souterraine tel que préconisé dans le guide national. Ne disposant pas suffisamment d'éléments pour déterminer la part du volume prélevé en nappe libre susceptible d'impacter la masse d'eau cours d'eau sus-jacente, le coefficient de **80%** tel que préconisé dans le guide est retenu.

En plus des prélèvements des eaux de surface et souterraines, des galeries drainantes recueillent l'eau des aquifères perchés dans les hauteurs de l'île. Ce cas particulier n'est pas prévu dans le guide. Les prélèvements en galeries drainantes susceptibles d'impacter une masse d'eau cours d'eau sont prises en compte pour acter qu'il y a bien une continuité hydraulique entre les écoulements souterrains d'altitude et la masse d'eau cours d'eau. Ne disposant pas suffisamment d'éléments pour déterminer la part du volume prélevé en galerie susceptible d'impacter la masse d'eau cours d'eau sous-jacente, le même coefficient que pour les nappes libres est retenu, soit **80%**.

1.3.3 Volumes consommés

Le volume consommé est le volume prélevé dans le milieu auquel on soustrait le volume restitué à la masse d'eau prélevée. La part de consommation est calculée à l'aide de coefficient de consommation défini par type d'usage. Le « recueil des méthodes de caractérisation des pressions » préconise les coefficients de consommation ci-dessous.

- Volume consommé usage AEP : 20% du volume prélevé ;
- Volume consommé usage irrigation gravitaire : 18% du volume prélevé ;
- Volume consommé usage irrigation autre que gravitaire : 100% du volume prélevé ;
- Volume consommé usage industrie : 7% du volume prélevé.

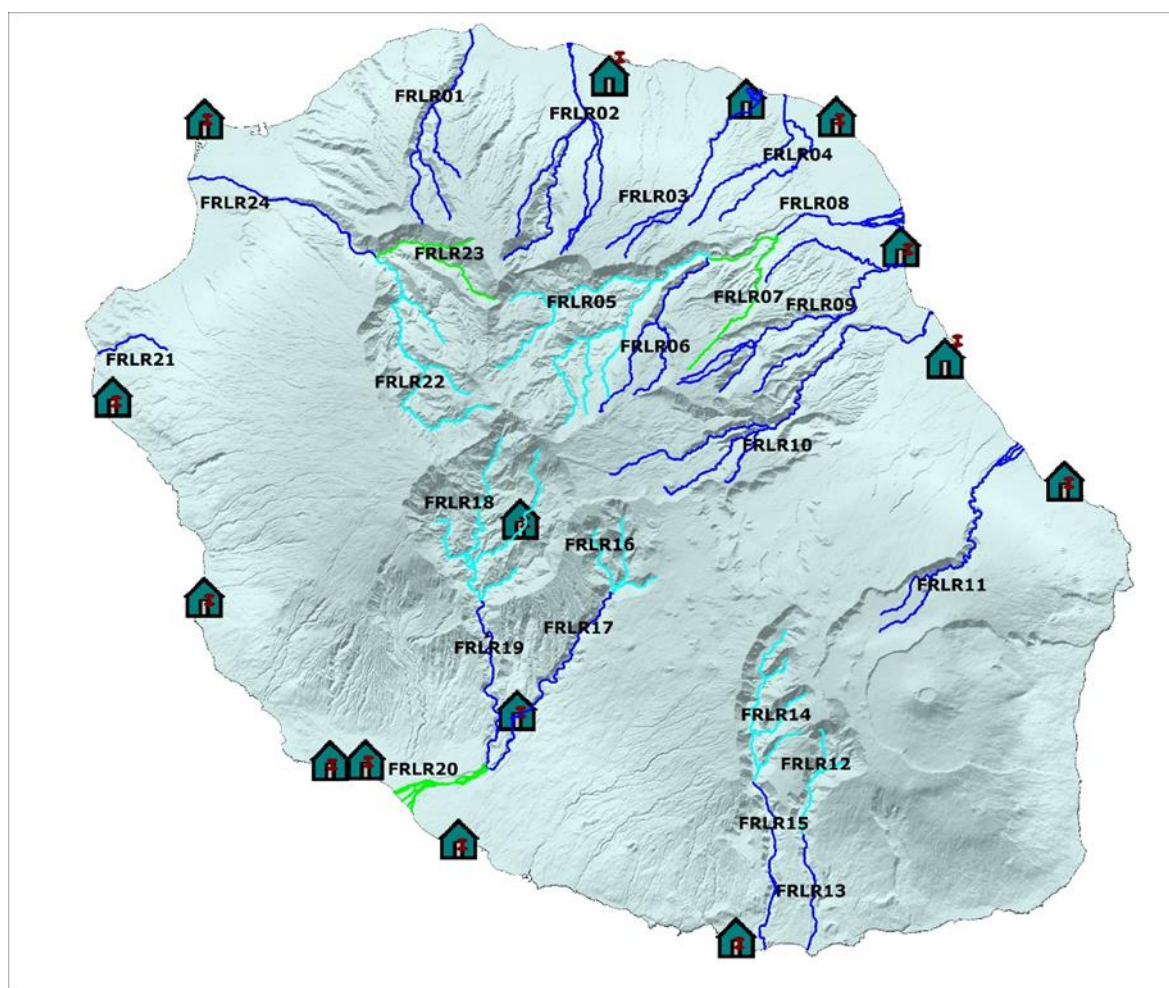
Afin d'approcher au plus près les spécificités du territoire de La Réunion, les coefficients de consommation ont été ajustés de la manière suivante :

1.3.3.1 Ajustement du coefficient de consommation pour l'usage « AEP » :

Les volumes rejetés par les stations d'eau usées (STEU) ne sont pas restitués à la masse d'eau prélevée sauf pour Cilaos et pour la masse d'eau Bras de la Plaine.

La carte ci-dessous permet de visualiser les rejets des stations d'eaux usées (STEU).

Figure 2 localisation des STEU et leurs points de rejet



Sur les masses d'eau cours d'eau « FRLR118 Cirque de Cilaos » et « FRLR117 Bras de la Plaine » des rejets de STEU constituent un apport.

Pour Cilaos, les prélèvements sont faits sur des ressources endogènes et le rejet est effectué sur la même masse d'eau.

Pour la masse d'eau Bras de la Plaine, il s'agit de la STEU de l'Entre-Deux traitant les eaux de la commune. La commune étant alimentée en totalité par les eaux prélevées au niveau du Barrage du Bras de la Plaine, à l'aval du rejet.

Le calcul permettant de déterminer le coefficient de consommation est le suivant :

$$\text{Coefficient de consommation} = 1 - \frac{\text{Volume rejeté}}{\text{Volume prélevé}}$$

Les coefficients de consommation retenus sont les suivants :

- Volume consommé usage AEP masse d'eau FRLR118 : 20% des volumes prélevés pour les captages de la commune de Cilaos ;
- Sur toutes les autres masses d'eau cours d'eau : 100% du volume prélevé sur les masses d'eau cours d'eau.

1.3.3.2 Ajustement du coefficient de consommation pour l'usage « irrigation » :

L'usage « irrigation gravitaire » (irrigation par sillons ou rigoles, en terrasses...) reste anecdotique avec quelques cas recensés à Salazie, à la Rivière des Pluies et à la Rivière Saint-Denis. Par ailleurs, les volumes prélevés correspondants ne sont pas collectés. Ce volet ne sera donc pas traité.

Conformément au guide national, le coefficient de 100% du volume prélevé sera retenu sur l'usage « irrigation autre que gravitaire ».

1.3.3.3 Ajustement du coefficient de consommation pour l'usage « industrie » :

Les masses d'eau cours d'eau ne reçoivent aucun rejet industriel. Ainsi nous considérerons que le volume consommé usage industrie = 100% du volume prélevé.

1.3.3.4 Ajustement du coefficient de consommation pour l'usage « énergie hydroélectrique » et « énergie autre qu'hydroélectrique » :

Cependant, l'usage « énergie hydroélectrique » est un cas particulier car l'eau prélevée pour l'alimentation des centrales hydroélectriques est restituée à la masse d'eau prélevée sauf sur la Rivière de l'Est où la restitution se fait directement en mer. Ainsi la pression prélèvement aux prises hydroélectriques sera estimée sur le tronçon court-circuité. **Dans le cas de la Rivière de l'Est, la pression prélèvement hydroélectrique concerne une majeure partie du cours d'eau allant de la prise d'eau jusqu'à l'embouchure** alors que la pression prélèvement hydroélectrique ne concernera qu'un tronçon du cours d'eau sur la Rivière des Marsouins, la Rivière Langevin et le Bras de la Plaine. Les volumes prélevés et restitués utilisés, ont été estimés par EDF à partir de la production électrique. A noter pour que lorsque l'eau turbinée est utilisée pour l'Adduction d'eau potable (cas du Bras des Lianes), le volume est considéré comme non restitué.

Sur les 24 masses d'eau cours d'eau, seule la masse d'eau FRLR104 Rivière Saint Jean a été identifiée comme susceptible d'être impactée par des prélèvements de la centrale électrique de Bois Rouge. Le point de rejet des eaux de la centrale réalisé sur le ruisseau Foutaque n'étant pas localisé dans la masse d'eau, on considèrera que le volume consommé usage énergie autre hydroélectrique sur la masse d'eau FRLR104 = 100% du volume prélevé.

1.4 Méthodologie appliquée aux cas particuliers

1.4.1 la pression sur la masse d'eau FRLR22 – Cirque de Mafate

Le cirque de Mafate est composé de plusieurs îlets alimentés en eau essentiellement par des captages d'eau brute superficielle. Les prélèvements en eau répondant aux besoins de la population mafataise ne sont pas suivis. Afin d'approcher au mieux la pression prélèvement eau de surface sur la masse d'eau FRLR22, la caractérisation des besoins en distribution d'eau par îlet issu de la phase 1 du Schéma Directeur d'Aménagement des Ilets de Mafate de 2015, réalisé par le TCO, a été utilisée dans la présente analyse. Il s'agit d'une estimation maximisée, les études plus récentes sur les îlets de Saint-Paul par la mairie ayant conduit à des estimations plus basses des prélèvements sur les îlets. De plus, les prélèvements peuvent varier entre les différents îlets en fonction des usages.

La gestion de l'eau dans le Cirque de Mafate représente un enjeu majeur (M. NICAULT, 2023). Les problématiques communes aux différents îlets sont les suivantes :

- Des réseaux peu référencés, complexes et dans la majorité des cas en mauvais état ;
- Un entretien des captages techniquement difficile et coûteux du fait de leur localisation dans des zones difficiles d'accès ;
- Une ressource globalement très vulnérable sur le plan (i) quantitatif du fait d'un stockage de la ressource insuffisant et d'un réseau en mauvais état et (ii) qualitatif du fait de l'exposition à certaines pollutions dues aux passages humains, à l'élevage, aux fortes pluies et aux mouvements de terrain. Cette vulnérabilité est renforcée par l'absence d'autorisation de prélèvement et de périmètres de protection qui conduit à des mauvais usages.

La méthodologie adoptée dans la caractérisation des besoins en eau du Schéma Directeur d'Aménagement des Ilets de Mafate s'appuie sur des hypothèses de calcul des besoins en eau en fonction des activités par îlet. Le tableau suivant issu du rapport de phase 1 détaille les hypothèses de calcul utilisées afin de caractériser les besoins en eau par îlet.

Tableau 3 Détails des hypothèses de calcul de la caractérisation des besoins en eau à Mafate - tableau issu du rapport de phase 1 du Schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate – Avril 2015

Type d'alimentation	Ratios utilisés	Commentaire
Alimentation en eau pour la consommation humaine		
Habitats Particuliers	Hypothèse Basse : 180L/jour/hab	Ces consommations théoriques peuvent être jugées importantes au regard du comportement actuel vis-à-vis des ressources en eau. Toutefois, le ratio de la 1ère hypothèse est celui considéré pour l'ensemble de la Réunion. Le second est extrait du SAGE ouest.
	Hypothèse Haute : 275 L/jour/hab	
Equipements publics (écoles, bibliothèques,...)	100 L/jour/individu	Ces valeurs sont retenues suite aux entretiens menés avec les gîteurs notamment, ainsi que les personnels en charge du fonctionnement des équipements publics.
Equipements publics à vocation touristique (gîtes)	100 L/jour/individu	
Arrosage des espaces cultivés		
Jardins dans les concessions et petits élevages	25 m³/jour/ha (soit 1 m3/jour/concession)	Sur la base d'une surface théorique de concession de 10 000 m², une surface théorique de 400 m² est retenue pour le calcul des besoins en eau. Par îlet, on considère que 75% des concessions ont recours à l'arrosage.
Espaces agricoles irrigués	25 m³/jour/ha	Ratio retenu par le Parc National de la Réunion.
Abreuvement du bétail		
Grands animaux (cerfs)	10L/jour/unité	Ratio retenu à partir d'une analyse bibliographique.
Grands animaux (bovins)	60L/jour/unité	Ratio retenu à partir d'une analyse bibliographique.

De plus, pour le calcul des volumes prélevés, il a été considéré que le rendement moyen des réseaux sur l'ensemble de Mafate est de 50%.

Les besoins en eau par îlet sont détaillés dans le tableau suivant. Ces valeurs ont permis d'estimer le volume prélevé sur les eaux de surface dans le cirque de Mafate.

Tableau 4 Détail des besoins en eau dans le cirque de Mafate – valeurs issu du rapport de phase 1 du Schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate – Avril 2015

Îlet	Besoins population Mafataise (m3/j)		Besoins touristique	Besoins agricoles (m3/j)		Besoins totaux en situation normale (m3/j)	
	Hyp. Haute	Hyp. Basse		Habitation potager	Culture et élevage	Hyp. Haute	Hyp. Basse
Marla	30.7	20.1	27.2	4.5	62.9	125.3	114.7
Roche Plate	53.4	34.9	20.6	3.7	353.2	430.8	412.4
Les Orangers	45.6	29.8	7.6	1	21.6	75.8	60
Les Lataniers	28.5	18.6	11.2	0.9	35.6	76.3	66.4
Aurère	53.9	35.3	9.5	2.6	439.4	505.4	486.8
Grand Place et Cayenne	61.4	40.2	15.4	4.3	443	524	502.8
Îlet à Bourse	38.7	25.3	7.3	2	13.7	61.7	48.3
Îlet à Malheur	60	39.3	7.8	3	358.8	429.6	408.9
La Nouvelle, la Plaine aux Sable et Îlet Cerneau	121.4	79.5	34.2	11	104.6	271.2	229.3
Totaux	493.6	323	140.8	33	1832.8	2500.1	2329.6

A défaut de donnée plus précise, le volume le plus défavorable est retenu (hypothèse haute). Le volume prélevé moyen mensuel serait donc de 75 000 m³. En comparaison avec des captages de Cilaos pour des usages domestiques et agricoles, où le maximum est d'environ 43 000 m³/mois, ces valeurs sont sans doute surestimées.

De plus, ces volumes sont classés de façon abusive dans l'usage « Agriculture » bien qu'une partie soit utilisée pour les besoins de la consommation humaine. Il s'agit bien d'une eau non potable qui est consommée par les populations.

1.4.2 Réalimentation de la nappe de la rivière des Galets

Dans l'arrêté d'autorisation de prélèvement des captages du périmètres irrigués du littoral Ouest (ILO – Rivière des Galets et Bras Sainte-Suzanne), il est prévu le maintien d'un volume de restitution à la rivière des Galets permettant la réalimentation de la nappe de la rivière des Galets. Ce rejet se fait au niveau de l'îlet Savannah au niveau de la masse d'eau FRLR124 Rivière des Galets Couloir. Le volume restitué est décompté des volumes prélevés de façon équitable (50%/50%) sur les masses d'eau concernés par les prélèvements (FRLR122 Rivière des Galets Amont et FRLR123 Bras Sainte-Suzanne).

2 Evaluation des pressions prélèvements eau de surface

L'évaluation de la pression estimée à partir du ratio volume moyen mensuel consommé sur la période de référence / volume mensuel écoulé calculé sur la base du QMNA5 précède l'évaluation de l'impact sur la masse d'eau.

Comme pour l'EDL 2019, le ratio calculé sur une masse d'eau situé à l'aval d'une masse d'eau ou à la confluence de plusieurs masses d'eau, tient compte de l'ensemble des volumes prélevés en amont.

La classification suivante est proposée :

Tableau 5 Codification des ratios Pressions-Impacts

Classes de ratio PI	Evaluation de la pression	Code couleur
A dire d'expert	Nulle à très faible ($\leq 5\%$)	
	Faible ($\leq 10\%$)	
	Moyen ($\leq 15\%$)	
	Fort ($\leq 20\%$)	
> 20%	Significative	

Rappelons que le calcul du ratio des masses d'eau aval prend en compte les volumes prélevés sur les masses d'eau amont.

Le tableau suivant qualifie la pression prélèvement des eaux de surface sur les 24 masses d'eau cours d'eau :

Tableau 6 évaluation de la pression prélèvement eau de surface des masses d'eau cours d'eau

Code d'eau	Masse	Masse d'eau	Résultat du ratio PI	Pression	Principaux points de prélèvements
FRLR101		Rivière Saint-Denis	60%	Significative	Captage de la rivière Saint-Denis (AEP – CINOR)

Code d'eau	Masse	Masse d'eau	Résultat du ratio PI	Pression	Principaux points de prélèvements
FRLR102		Rivière des Pluies	1%	Très faible	Captage Bras Mussard (AEP – CINOR)
FRLR103		Rivière Sainte-Suzanne	6%	Faible	Captage Bassin Pilon (AEP – CINOR)
FRLR104		Rivière Saint-Jean	32%	Significative	Captages Centrale Thermique Bois Rouge 1 et 2 (Industriel)
FRLR105		Rivière des Fleurs Jaunes	27%	Significative	Captage Fleurs Jaunes – ILO (Irrigation, AEP – Département)
FRLR106		Rivière du Mât amont	7%	Faible	Captage Bellevue (AEP – CIREST)
FRLR107		Rivière du Mât intermédiaire	15%	Moyenne	Captages rivière du Mât – ILO (Irrigation, AEP – Département)
FRLR108		Rivière du Mât aval	26%	Significative	Barrage Bengalis (Irrigation – Département)
FRLR109		Bras de Cavernes	0%	Nulle	-
FRLR110		Bras des Lianes	59%	Significative	Captage Bras des Lianes (Hydroélectricité/AEP – Région Réunion/CIREST)
FRLR111		Bras Panon	2%	Très faible	Point de prélèvement pour camion-citerne
FRLR112		Rivière des Roches	4%	Très faible	Captage Grand Bras Abondance-les-Hauts (AEP – CIREST)
FRLR113		Rivière des Marsouins	1%	Très faible	Barrages Takamaka 1 et 2 (Hydroélectricité avec restitution -EDF)
FRLR114		Rivière de l'Est	241%	Significative	Captage des Orgues (Hydroélectricité sans restitution – EDF)
FRLR115		Rivière Langevin	96%	Significative	Captage Centrale de Langevin (Hydroélectricité avec

Code d'eau	Masse	Masse d'eau	Résultat du ratio PI	Pression	Principaux points de prélèvements
					restitution – EDF) Galerie Grand Galet (AEP – CASUD)
FRLR116		Rivière des Remparts	10%	Faible	Forages Delbon – Nappe d'accompagnement (AEP – CASUD)
FRLR117		Bras de la Plaine	90%	Significative	Captage Bras de la Plaine (Irrigation, AEP, Hydroélectricité – Département)
FRLR118		Cirque de Cilaos	146%	Significative	Captages du Grand et du Petit Bras de Cilaos (Irrigation, AEP – Département)
FRLR119		Bras de Cilaos	69%	Significative	
FRLR120		Rivière Saint-Etienne	147%	Significative	
FRLR121		Ravine Saint-Gilles	145%	Significative	Captage Bassin des Aigrettes (AEP – TO)
FRLR122		Rivière des Galets amont	67%	Significative	Captage Rivière des Galets – ILO (Irrigation, AEP – Département)
FRLR123		Bras de Sainte-Suzanne	145%	Significative	
FRLR124		Rivière des Galets couloir	100%	Significative	Captages Grand-Mère et les Orangers (AEP – TO) Captage Bras Sainte-Suzanne – ILO (Irrigation, AEP – Département) Puits Rivière des Galets – Nappe d'accompagnement (AEP – TO)

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les pressions prélèvement eau de surface sur les 24 masses d'eau cours d'eau.

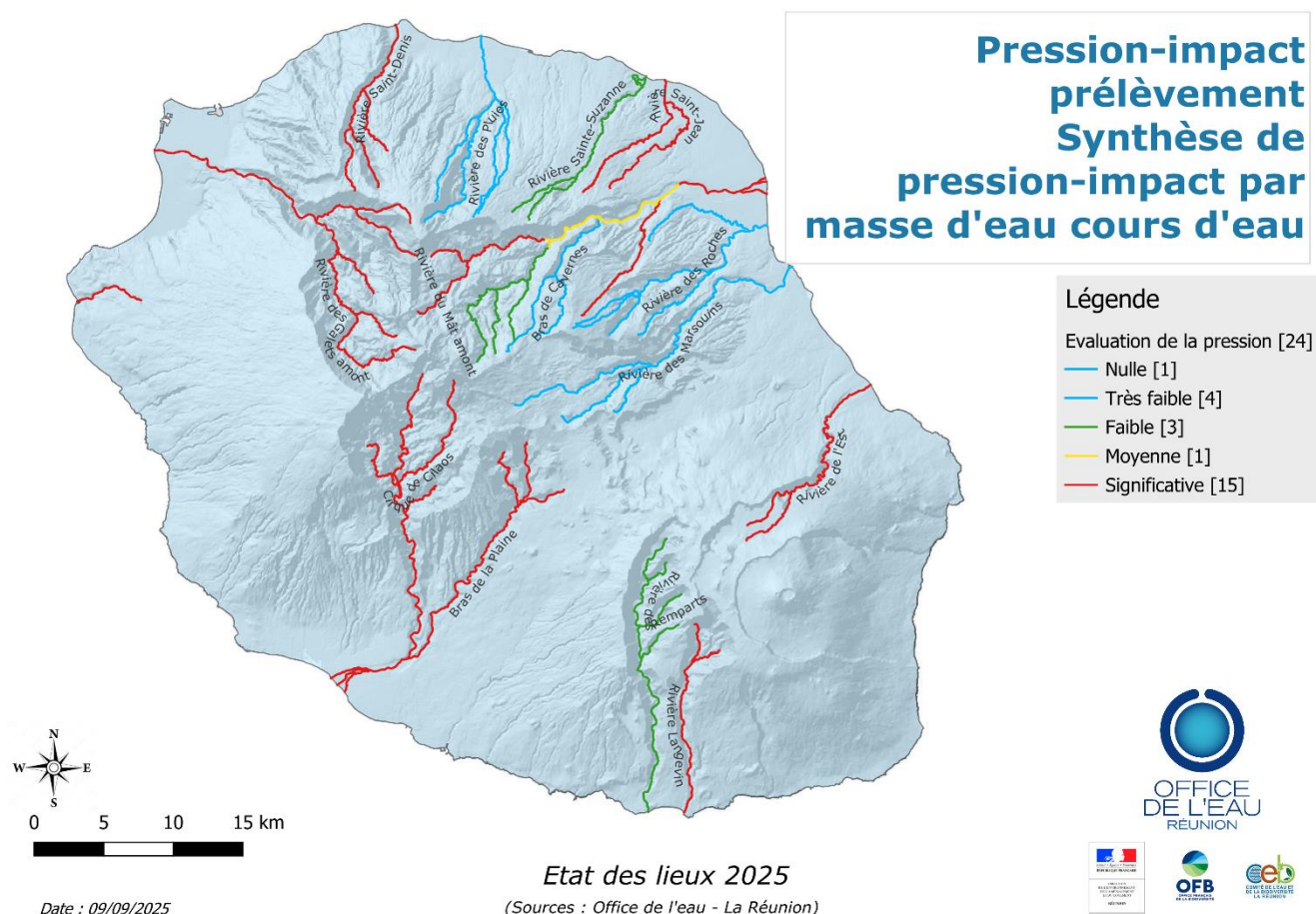


Figure 3 Evaluation de la pression sur les masses d'eau cours d'eau

Sur les 24 masses d'eau cours d'eau, 16 masses d'eau sur 24 sont soumises à une pression prélèvement allant de moyenne à significative sur la base des données de 2019-2021.

Sur la base des données de 2019-2021 la pression est significative sur les masses d'eau suivantes :

- FRLR101 – Rivière Saint Denis
- FRLR104 – Rivière Saint Jean
- FRLR105 – Rivière Fleurs Jaunes
- FRLR108 – Rivière du Mât Aval
- FRLR110 – Bras des lianes
- FRLR114 – Rivière de l'Est
- FRLR115 – Rivière Langevin
- FRLR117 – Bras de la Plaine
- FRLR118 – Cirque de Cilaos
- FRLR119 – Bras de Cilaos
- FRLR120 – Rivière Saint-Etienne
- FRLR121 – Ravine Saint-Gilles
- FRLR122 – Rivière des Galets amont*
- FRLR123 – Bras Sainte-Suzanne*
- FRLR124 – Rivière des Galets Couloir

*A noter la présence d'une restitution au niveau de l'îlet Savannah sur la masse d'eau rivière des Galets Couloir.

La pression est moyenne sur la masse d'eau FRLR107 – Rivière du Mât intermédiaire.

La pression est faible sur les masses d'eau :

- FRLR103 - Rivière Sainte-Suzanne
- FRLR106 – Rivière du Mât amont
- FRLR116 - Rivière des Remparts

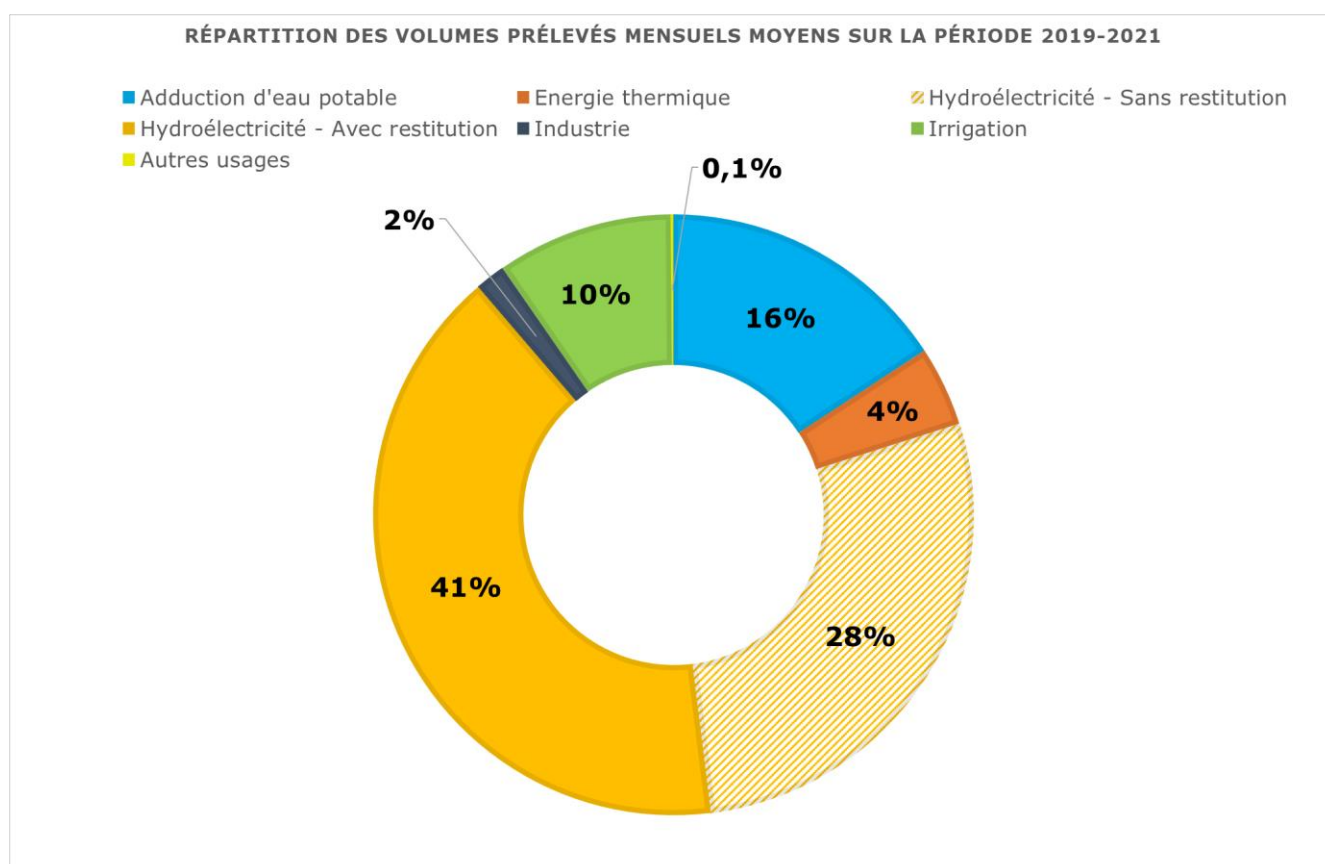
La pression est très faible à nulle sur les masses d'eau :

- FRLR102 - Rivière des Pluies
- FRLR109 - Bras de Cavernes
- FRLR111 - Bras Panon
- FRLR112 – Rivière des Roches
- FRLR113 - Rivière des Marsouins*

*A noter la présence d'un prélèvement pour l'hydroélectricité avec restitution au cours d'eau et l'existence d'un tronçon court-circuité.

La figure suivante présente la répartition des volumes prélevés sur les masses d'eau cours d'eau par type d'usage sur la base des données de 2019-2021.

Figure 4 Répartition des volumes prélevés mensuels moyens sur la période 2019-2021



Le type d'usage prélevant le plus sur les masses d'eau cours d'eau est l'hydroélectricité (69%). Une partie (41%) des eaux prélevées pour l'hydroélectricité est restituée à la masse d'eau prélevée, l'autre partie (28%), prélevée sur la Rivière de l'Est, est restituée dans un milieu autre que la masse d'eau prélevée (port de Sainte-Rose).

Par rapport à 2019, on note un volume très faible (0,1% du total) correspondant à d'autres usages, comme le prélèvement pour camion-citerne ou la restitution à la nappe de la rivière des Galets. Une partie de ces volumes sont déclarés sur les ressources départementales sur les périmètres irrigués de l'Ouest et du Sud comme « exonérés des redevances » et ne sont donc pas rattachés à un usage eau potable, irrigation, énergie ou industrie.

La figure suivante illustre les volumes prélevés par masse d'eau et par usage. Les masses d'eau sont classées par ordre décroissant des prélèvements sur la base des données 2019 à 2021.

L'évolution de la répartition des prélèvements entre les états des lieux 2019 et 2025 est fournie en annexes pour les masses d'eau qui n'ont pas été redécoupées entre les deux exercices.

Figure 5 Histogramme des volumes prélevés (>2 000 000 m3/an) par masse d'eau et par usage

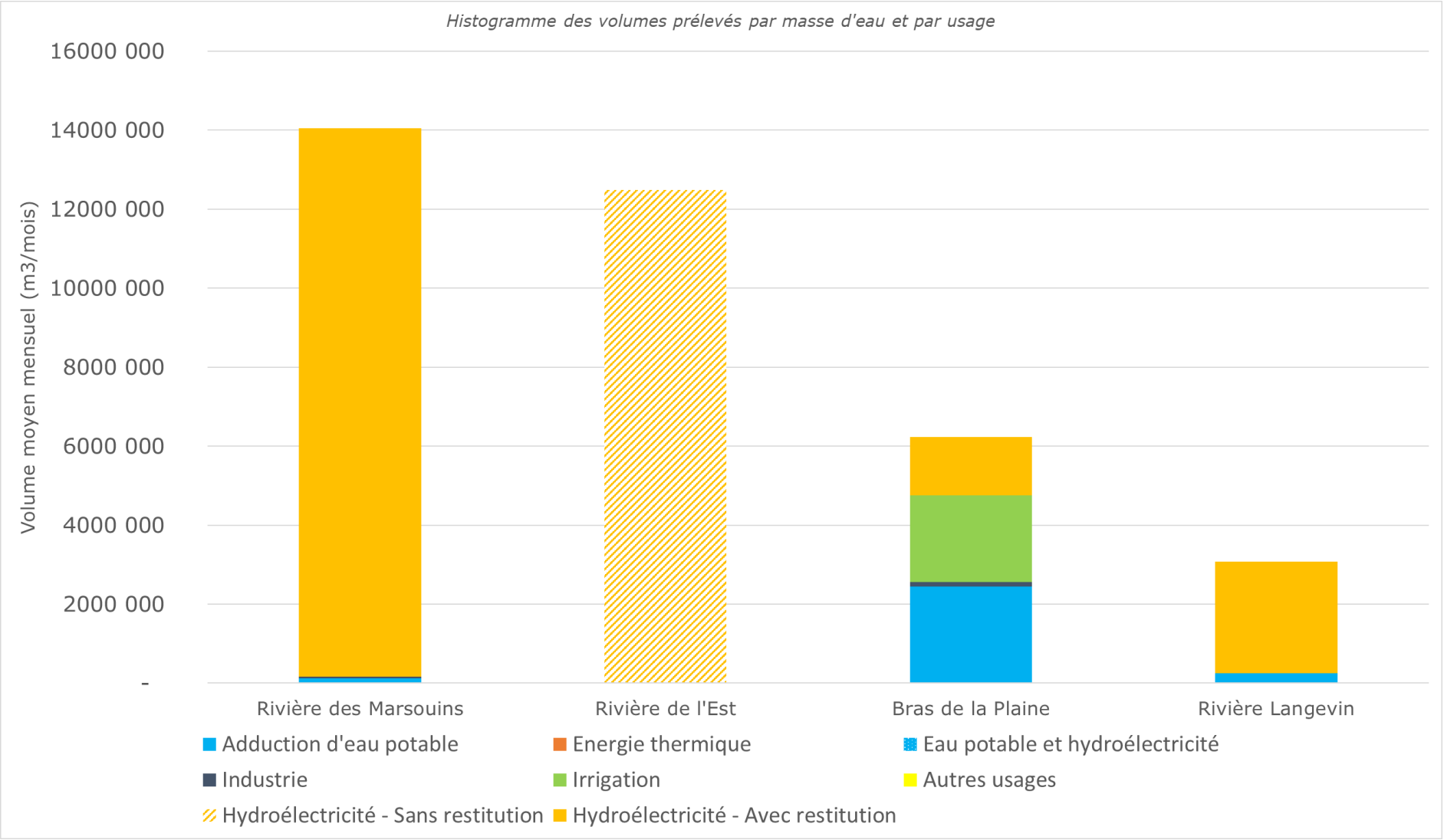


Figure 6 Histogramme des volumes prélevés (>200 000 m3/an) par masse d'eau et par usage

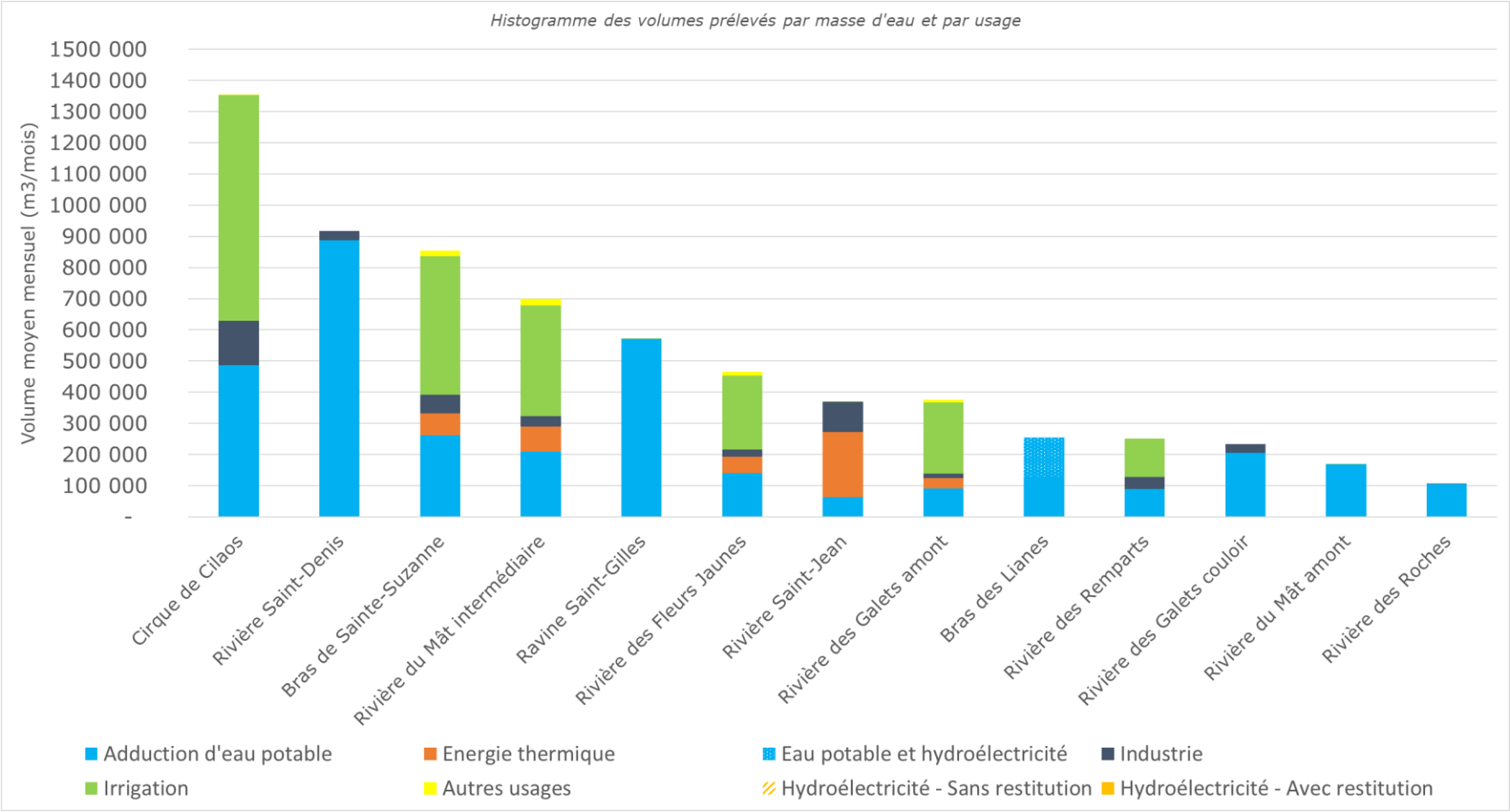
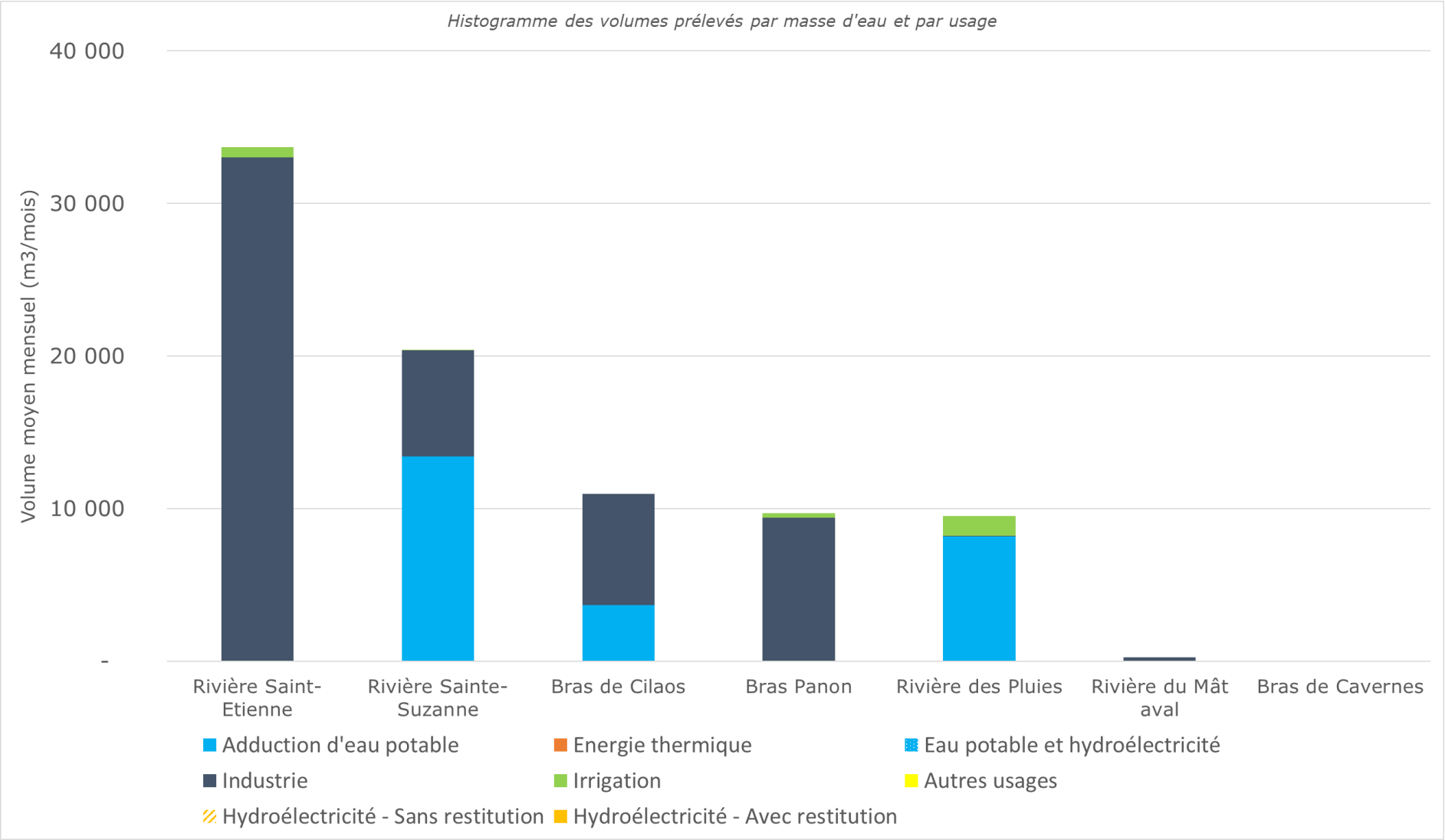


Figure 7 Histogramme des volumes prélevés (< 40 000 m3/an) par masse d'eau et par usage



3 L'évaluation des impacts prélèvements eau de surface

Le guide national précise que l'évaluation de l'impact considère l'observation d'assec d'origine anthropique. Des étiages sévères sont susceptibles de se produire à La Réunion entraînant l'apparition d'assecs naturels exceptionnels. Ces assecs ont une origine naturelle mais sont probablement augmentés dans le temps et dans l'espace par les prélèvements en amont sur certaines masses d'eau. C'est pourquoi il est proposé de qualifier les assecs d'origine « partiellement anthropique » au-delà des qualifications « présence » et « absence » d'assec anthropique lorsque cela est nécessaire.

Le tableau suivant précise la localisation des assecs et leurs origines pour les 24 masses d'eau cours d'eau.

Tableau 7 Assecs sur les masses d'eau cours d'eau (Données Office de l'Eau Réunion)

MASSE 2025	D'EAU	Présence d'un assec	Localisation	Assec d'origine anthropique
FRLR101 - Rivière Saint-Denis		Présence	Au niveau de la passerelle de la fraternité et à l'aval du seuil de bourbon	Partiellement anthropique
FRLR102 - Rivière des Pluies		Assec naturel	à l'embouchure	absence
FRLR103 - Rivière Sainte-Suzanne		Présence	amont cascade Niagara	partiellement anthropique (Prélèvement Bassin Pilon de l'ordre de 5 L/s et de 13400 m3/mois)
FRLR104 - Rivière Saint-Jean		Absence	-	absence
FRLR105 - Rivière des Fleurs Jaunes		Absence	-	absence
FRLR106 - Rivière du Mât amont		Absence		Absence
FRLR107 - Rivière du Mât intermédiaire		Absence		Absence
FRLR108 - Rivière du Mât aval		Absence	-	absence
FRLR109 - Bras de Cavernes		Absence	-	Absence
FRLR110 - Bras des Lianes		Assec à l'aval du captage Bras des Lianes	en aval du captage du Bras des Lianes	présence
FRLR111 - Bras Panon		Absence		absence

MASSE D'EAU 2025	Présence d'un assec	Localisation	Assec d'origine anthropique
FRLR112 - Rivière des Roches	Présence	Grand Bras en aval du prélèvement	partiellement anthropique
FRLR113 - Rivière des Marsouins	Absence		absence
FRLR114 - Rivière de l'Est	Soumis aux assecs en dehors des périodes de soutien d'EDF	du pont RN à l'embouchure	présence
FRLR115 - Rivière Langevin	Présence	1- de la prise EDF à la restitution EDF 2- à la confluence Rav Grand Coude 3- à l'embouchure	partiellement anthropique
FRLR116 - Rivière des Remparts	assec naturel	amont Bras Caron 1- en amont de la cascade Source Francis 2- aval Ravine Cascade	absence
FRLR117 - Bras de la Plaine	assec en amont restitution suspecté	en amont de la restitution EDF	partiellement anthropique
FRLR118 - Cirque de Cilaos	Absence	-	absence
FRLR119 - Bras de Cilaos	Absence		Absence
FRLR120 - Rivière Saint-Etienne	Absence		Absence
FRLR121 - Ravine Saint-Gilles	Présence	à l'embouchure	partiellement anthropique
FRLR122 - Rivière des Galets amont	Présence	canyon des orangers	partiellement anthropique
FRLR123 - Bras de Sainte-Suzanne	Présence	Bras Ste Suzanne amont confl Riv des Galets	Absence
FRLR124 - Rivière des Galets couloir	Présence	aval pont RN1	partiellement anthropique

Les règles de qualification de l'assec d'origine anthropique sont les suivantes :

- Si un assec est observé fréquemment chaque année pendant l'étiage et que la pression prélèvement est forte à très forte en amont de l'assec alors la qualification de l'assec d'origine anthropique est « **présence** » ;
- Si l'assec est observé uniquement lors d'un épisode d'étiage sévère et qu'il se trouve en aval d'une pression prélèvement moyenne, forte ou très forte alors la qualification de l'assec d'origine anthropique est « **partiellement anthropique** » ;
- Si l'assec a été observé fréquemment chaque année en étiage avant la mise en place des prélèvements en amont et que la pression prélèvement ultérieure est moyenne alors la qualification de l'assec d'origine anthropique est « **partiellement anthropique** » ;
- Si un assec d'origine anthropique a été observé et que la mise en place d'un débit réservé a permis de supprimer la présence de l'assec alors la qualification de l'assec d'origine anthropique est « **partiellement anthropique** » afin de prendre en compte la vulnérabilité du milieu vis-à-vis des prélèvements en amont ;
- Si aucun assec n'a été observé sur la masse d'eau alors la qualification de l'assec d'origine anthropique est « **absence** » ;
- Si un assec est observé uniquement lors d'un épisode d'étiage sévère et que la pression prélèvement en amont de l'assec est nulle ou faible alors la qualification de l'assec d'origine anthropique est « **absence** ».

A partir de la qualification des assecs d'origine anthropique et de la pression prélèvement par masse d'eau, la classification proposée ci-dessous évalue l'impact des prélèvements eau de surface sur les masses d'eau cours d'eau.

Tableau 8 classes d'évaluation de l'impact prélèvement eau de surface

Ratio Prélèvement / Volume ruisselé	pression	Assec d'origine anthropique	Impact	Classe Pression-impact retenu
> 20%	Significative	Présence	Très fort	Significatif
		Partiellement anthropique	Fort	
		Absence	Moyen	
< 20 %	Moyen à fort	Présence	Moyen	Non significatif
	Nulle à faible	Partiellement anthropique	Faible	
		Absence	Très faible	

Le tableau suivant qualifie l'impact prélèvement des eaux de surface sur les 24 masses d'eau cours d'eau :

Tableau 9 Synthèse des assecs sur les masses d'eau cours d'eau

Masse d'eau	Résultat ratio	Pression	Assec d'origine anthropique	Impact de l'assec	Classe de Pression-impact retenu
FRLR101 - Rivière Saint-Denis	60%	Significative	Partiellement anthropique	Moyen	Significatif
FRLR102 - Rivière des Pluies	1%	Très faible	Absence	Très faible	Non significatif
FRLR103 - Rivière Sainte-Suzanne	6%	Faible	Partiellement anthropique (Prélèvement Bassin Pilon de l'ordre de 5 L/s et de 13400 m3/mois)	Faible	Non significatif
FRLR104 - Rivière Saint-Jean	32%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR105 - Rivière Fleurs Jaunes	27%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR106 - Rivière du Mât Amont	7%	Faible	Absence	Très faible	Non significatif
FRLR107 - Rivière du Mat intermédiaire	15%	Moyenne	Absence	Très faible	Non significatif
FRLR108 - Rivière du Mât aval	26%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR109 - Bras de Cavernes	0%	Nulle	Absence	Très faible	Non significatif
FRLR110 - Bras des Lianes	59%	Significative	Présence	Très fort	Significatif
FRLR111 - Bras Panon	2%	Très faible	Absence	Très faible	Non significatif
FRLR112 - Rivière des Roches	4%	Très faible	Partiellement anthropique	Moyen	Non significatif
FRLR113 - Rivière des Marsouins	1%	Très faible	Absence	Moyen	Non significatif
FRLR114 - Rivière de l'Est	241%	Significative	Présence	Très fort	Significatif

Masse d'eau	Résultat ratio	Pression	Assec d'origine anthropique	Impact de l'assec	Classe de Pression-impact retenu
FRLR115 - Rivière Langevin	96%	Significative	Partiellement anthropique	Fort	Significatif
FRLR116 - Rivière des Remparts	10%	Faible	Absence	Très faible	Non significatif
FRLR117 - Bras de la Plaine	90%	Significative	Partiellement anthropique	Fort	Significatif
FRLR118 - Cirque de Cilaos	146%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR119 - Bras de Cilaos	69%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR120 - Rivière Saint-Etienne	147%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR121 - Ravine Saint-Gilles	145%	Significative	Partiellement anthropique	Fort	Significatif
FRLR122 - Rivière des Galets amont	67%	Significative	Partiellement anthropique	Fort	Significatif
FRLR123 - Bras Sainte-Suzanne	168%	Significative	Absence	Moyen	Significatif
FRLR124 - Rivière des Galets Couloir	100%	Significative	Partiellement anthropique	Fort	Significatif

On retrouve sur le bassin de La Réunion des pressions significatives avec des ratios importants parfois supérieurs à 100%. Les sécheresses de ces dernières années (saison 2022-2023 et 2024-2025) montrent que les prélèvements qui peuvent être importants sont fortement réduits à l'étiage, parfois par arrêté préfectoral, et peuvent entraîner des coupures d'eau ou des restrictions d'usages.

Les prélèvements sur les cours d'eau superficiels ont ainsi des impacts majoritairement significatifs mais sont dans le même temps très contraints par les variations saisonnières importantes qui peuvent conduire à des restrictions des usages.

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les impacts des assecs liés aux prélèvements ainsi que la synthèse pression-impact prélèvement pour l'eau de surface sur les 24 masses d'eau cours d'eau.

Figure 8 Evaluation de l'impact des assecs liés aux prélèvements sur les masses d'eau cours d'eau

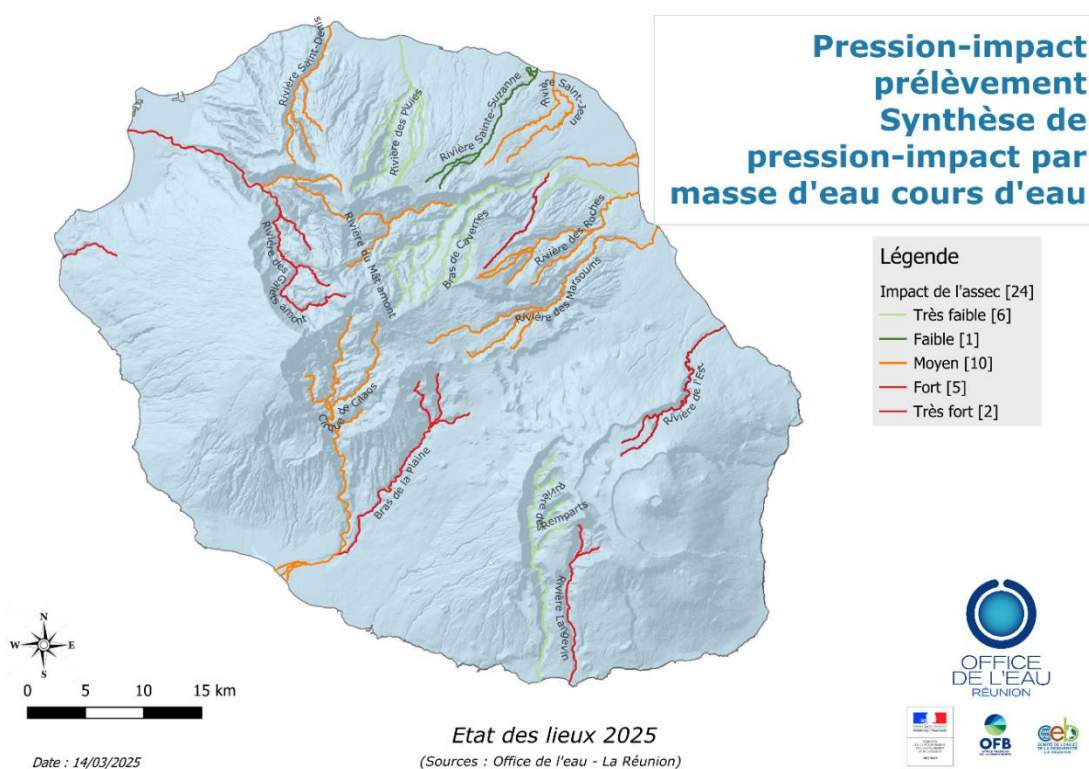
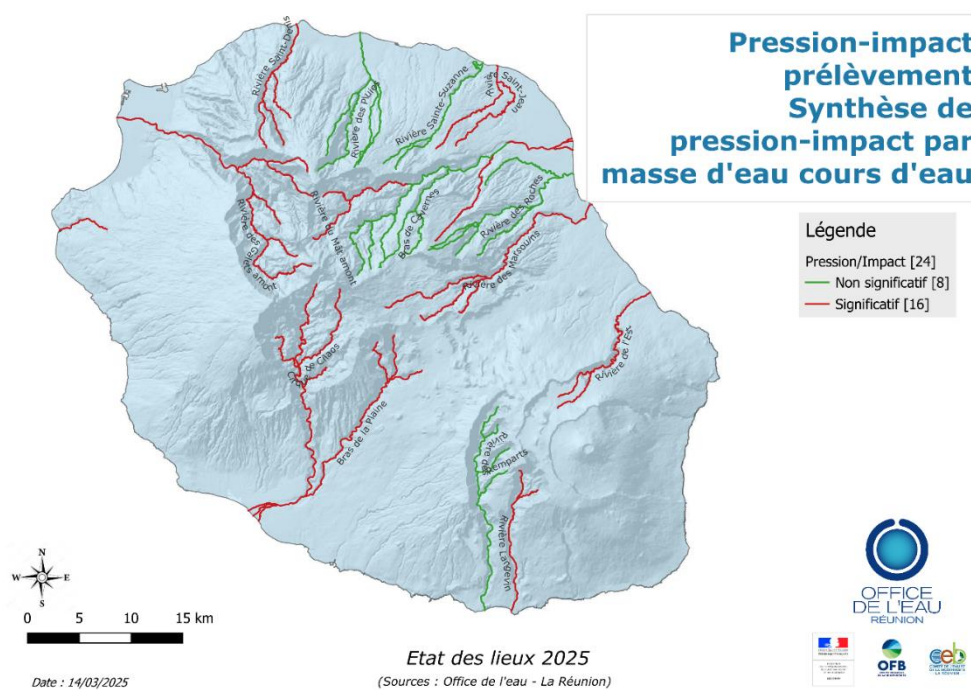


Figure 9 Synthèse de pression-impact par masse d'eau cours d'eau pour l'état des lieux 2025



4 Evolution de la pression entre l'EDL 2019 et l'EDL 2025

La méthodologie proposée par le guide national n'a que peu évoluée depuis l'EDL 2013. Les évolutions de méthodologie par rapport à 2019 sont :

- Le débit minimum ruisselé calculé à partir du QMNA5 sur la base LOIEAU ;
- Le volume moyen calculé sur trois années (en 2019 seule une année de référence était prise en compte) ;
- Le seuil de 20% pour les pressions significatives n'était pas appliqué en 2019 ;
- Les masses d'eau cours d'eau ont été redécoupées.

L'analyse des pression-impacts entre 2019 et 2025 doit donc tenir compte de ces évolutions.

Tableau 10 Analyse de l'évolution des pressions/impacts entre 2019 et 2025

Masse d'eau 2025		Masse d'eau 2019		EDL 2019	EDL 2025	Analyse de l'évolution entre 2019 et 2025
FRLR101	Rivière Saint-Denis	FRLR001	Rivière Saint-Denis	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR102	Rivière des Pluies	FRLR002	Rivière des Pluies	Non significatif	Non significatif	On note une baisse du débit prélevé sur le captage Mère Canal (- 50%)
FRLR103	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR003	Rivière Sainte-Suzanne	Non significatif	Non significatif	On note une baisse du débit prélevé sur le captage Bassin Pilon
FRLR104	Rivière Saint-Jean	FRLR004	Rivière Saint-Jean	Non significatif (excepté pour le Foutaque : significatif)	Significatif	On note une baisse du prélèvement sur le Bras Mousseline, le captage ayant été remplacé par Forage le Désert. Il y a également une baisse sur la Centrale Thermique de Bois Rouge (-25%) et une baisse importante sur Foutaque (75 955 m3/mois au lieu de 200 690 m3/mois en 2019). La pression des prélèvements est évaluée à la baisse (-13%) mais reste significative selon la méthodologie d'évaluation retenue en 2025 (lié notamment au Foutaque).
FRLR105	Rivière des Fleurs Jaunes	FRLR005	Cirque de Salazie	Significatif (en considérant les prélèvements ILO)	Significatif	L'impact retenu en 2019 était significatif sur la masse d'eau en considérant les volumes autorisés au niveau des prises ILO (Irrigation du Littoral Ouest). Le classement reste donc cohérent bien que les prélèvements réels soient inférieurs aux seuils autorisés. Le redécoupage des masses d'eau entre 2019 et 2025 rend cependant difficile la comparaison.
FRLR106	Rivière du Mât amont	FRLR005	Cirque de Salazie	Significatif (en considérant les prélèvements ILO)	Non significatif	L'impact retenu en 2019 était significatif sur la masse d'eau en considérant les volumes autorisés au niveau des prises ILO (Irrigation du Littoral Ouest). À la suite du redécoupage des masses d'eau, la prise ILO a été

Masse d'eau 2025		Masse d'eau 2019		EDL 2019	EDL 2025	Analyse de l'évolution entre 2019 et 2025
						rattaché à la masse d'eau FRLR107. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'évolution sur cette masse d'eau.
FRLR107	Rivière du Mât intermédiaire	FRLR007	Mât médian + Bras des lianes	Significatif (sur le Bras des Lianes) et non significatif sur la masse d'eau	Non significatif	Il n'est pas possible d'analyser directement l'évolution entre 2019 et 2025 à la suite de la modification des masses d'eau suivies. Cependant, en 2019 une analyse différenciée était faite entre l'ensemble de la masse d'eau Mât médian + Bras des lianes (classée avec une pression faible) et le Bras des Lianes (voir plus bas). Les résultats de l'analyse de 2025 semblent donc cohérente avec celle de 2019, il y a peu d'évolution sur ce cours d'eau.
FRLR108	Rivière du Mât aval	FRLR008	Rivière du Mât aval	Significatif (en considérant les prélèvements ILO)	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR109	Bras de Cavernes	FRLR006	Bras de Cavernes	Non significatif	Non significatif	Stable : il n'y a aucun prélèvement sur cette masse d'eau
FRLR110	Bras des Lianes	FRLR007	Mât médian + Bras des lianes	Significatif (sur le Bras des Lianes) et non significatif sur la masse d'eau	Significatif	Il n'est pas possible d'analyser directement l'évolution entre 2019 et 2025 à la suite de la modification des masses d'eau suivies. Cependant, une distinction était faite en 2019 pour le Bras des Lianes en amont du Bras Piton, classée avec une pression très forte. L'analyse sur ce cours d'eau en 2025 est cohérente avec celle de 2019 : il y a peu d'évolution sur la pression sur ce cours d'eau.
FRLR111	Bras Panon	FRLR009	Rivière des Roches	Non significatif	Non significatif	Il n'est pas possible d'évaluer directement l'évolution entre 2019 et 2025 à la suite de la modification des masses d'eau suivies. Cependant, l'analyse faite sur les masses d'eau FRLR110 et 111 est cohérente avec le classement de la masse d'eau FRLR009 en 2019. Il y a peu d'évolution sur ces masses d'eau.

Masse d'eau 2025		Masse d'eau 2019		EDL 2019	EDL 2025	Analyse de l'évolution entre 2019 et 2025
FRLR112	Rivière des Roches	FRLR009	Rivières des roches	Non significatif	Non significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau sont peut important au regard des volumes ruisselés. Le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR113	Rivière des Marsouins	FRLR010	Rivière des Marsouins	Significatif (sur le tronçon court circuité) / non significatif (sur la masse d'eau)	Non significatif	Stable : La pression reste importante sur le tronçon court-circuité. Les prélèvements d'eau non restitués restent faibles sur cette masse d'eau. Le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR114	Rivière de l'Est	FRLR011	Rivière de l'Est	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR115	Rivière Langevin	FRLR012	Rivière Langevin amont	Significatif (sur le tronçon court circuité) / non significatif (sur la masse d'eau)	Significatif	La pression reste importante sur le tronçon court-circuité. Les prélèvements d'eau non restitués sont stables sur cette masse d'eau, cependant le volume ruisselé est estimé à la baisse par rapport à 2019 (1 427 981 m3 entre 2019 contre 262 980 en 2025 avec LOIEAU). Sur la masse d'eau, la pression passe donc de non-significatif à significatif par effet de l'amélioration de la connaissance sur les volumes ruisselés.
		FRLR013	Rivières Langevin aval			
FRLR116	Rivière des Remparts	FRLR014/015	Rivière des Remparts aval/aval	Non significatif	Non significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau sont peut important au regard des volumes ruisselés. Le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR117	Bras de la Plaine	FRLR016	Grand Bassin	Non significatif (pression évaluée comme moyenne avec la mise en	Significatif	La mise en place du captage Edgard Avril en amont de la masse d'eau et la méthodologie d'évaluation pour 2025 conduit à un classement de la pression-impact prélèvement à Significatif pour ce cours d'eau. On note cependant que l'analyse de 2019 évaluait déjà

Masse d'eau 2025		Masse d'eau 2019		EDL 2019	EDL 2025	Analyse de l'évolution entre 2019 et 2025
				service d'Edgard Avril)		une pression moyenne à la suite de la mise en place de ce prélèvement. Les analyses restent donc cohérentes.
		FRLR017	Bras de la Plaine	Significatif		
FRLR118	Cirque de Cilaos	FRLR018	Cirque de Cilaos	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR119	Bras de Cilaos	FRLR019	Bras de Cilaos	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR120	Rivière Saint-Etienne	FRLR020	Rivière Saint-Etienne	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR121	Ravine Saint-Gilles	FRLR021	Ravine Saint-Gilles	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR122	Rivière des Galets amont	FRLR022	Rivière des Galets (Mafate)	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.

Masse d'eau 2025		Masse d'eau 2019		EDL 2019	EDL 2025	Analyse de l'évolution entre 2019 et 2025
FRLR123	Bras de Sainte-Suzanne	FRLR023	Sainte-Suzanne (Mafate)	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.
FRLR124	Rivière des Galets couloir	FRLR024	Rivière des Galets Aval	Significatif	Significatif	Stable : les prélèvements sur cette masse d'eau restent importants, le changement de méthodologie n'a pas d'impact sur l'estimation de la pression-impact.

5 Annexes : Fiches sur les impacts des prélèvements eau de surface par masse d'eau cours d'eau